

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nevers, jeudi 18 janvier 2024

## ÉCLAIRAGE PUBLIC: DES SOLUTIONS LUMINEUSES !

**Pour le second hiver consécutif, l'éclairage public de la Ville de Nevers se coupe la nuit, pour réduire la consommation énergétique et préserver notre environnement. En parallèle, la Ville travaille sur des solutions innovantes qui concilient qualité d'éclairage et éco-responsabilité.**

Surveiller sa consommation énergétique, c'est éteindre les lumières, parce que « c'est pas Versailles ici ! », mais pas que !

Par arrêté municipal en date d'octobre 2022, l'éclairage de la ville se coupe entre 23 h et 5 h du matin, du dimanche soir au vendredi matin et de 2 h à 5 h du vendredi soir au dimanche matin. La Ville de Nevers travaille également sur de nouvelles solutions et d'autres modes de gestion de l'éclairage public. Il en va de même pour les guirlandes lumineuses, toutes constituées d'éclairage à LED, utilisées lors des fêtes de fin d'année. Leur mise en fonctionnement a été réduite depuis fin d'année 2022 à une durée de 6 h, soit de 17 h à 23 h, contre 9 h 30, les années précédentes (7 h – 8 h 30 et 15 h – 23 h).

### Investir dans un éclairage public plus performant

À ce jour, le marché passé avec le groupement d'entreprises Dalkia Electrotechnics - BBF Réseau comprend en 2023, le remplacement de 342 lampadaires à ampoule sodium par des éclairages à LED (coût estimé 200 000 €), la reconstruction de 1030 points lumineux, la mise en conformité de 24 armoires de commande et l'installation de 269 points de télégestion. L'économie globale porte sur 355 707 kWh, soit un montant d'environ 45 000 €.

#### Contact Presse

Céline Ducoin – 06.62.30.01.05 – [cducoin@agglo-nevers.fr](mailto:cducoin@agglo-nevers.fr)

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Au terme du contrat en avril 2029, ce sont 3081 points lumineux sur les 6 417 de la ville qui seront reconstruits, 45 armoires mises en conformité sur 91 et 1 500 points lumineux en télégestion installés. L'économie calculée sur la base des tarifs 2023 est estimée à 230 000 €.

## Variation lumineuse au parc Roger-Salengro

Mais, c'est aussi installer **des éclairages innovants à détection de présence**. Depuis octobre 2023, le parc Roger-Salengro est équipé de 50 points lumineux, qui éclairent davantage lorsqu'une présence humaine est détectée. Ainsi, l'éclairage est maximal entre le coucher du soleil et 23 h, puis se met en veille à 25 % de sa puissance lorsque l'espace est vide et redevient maximal lorsqu'un piéton arrive dans la zone, entre 23 h et 5 h. Il est à nouveau maximal entre 5 h et le lever du soleil. Le même dispositif est déjà en service dans les rues Pierre-Bérégovoy et dans l'allée piétonne entre les rues Simone-Veil et Etienne-Litaud. Il le sera prochainement rue François-Mitterrand. Cet éclairage innovant régulé selon les besoins tout en assurant la sécurité des piétons représente un investissement de la Ville de 189 000 € (dont 67 500 € pour le parc).

Ces nouvelles solutions d'éclairage public offrent le triple avantage de réduire la consommation énergétique, et donc les factures, tout en préservant la sécurité des piétons et la diminution de notre empreinte carbone.

Enfin, en 2024, la Ville de Nevers déploiera également dans divers endroits de la commune, de nouveaux éclairages de passages piétons avec source d'énergie renouvelable : système photovoltaïque implanté dans le trottoir.

### Contact Presse

Céline Ducoin – 06.62.30.01.05 – [cducoin@agglo-nevers.fr](mailto:cducoin@agglo-nevers.fr)